



GUINÉE ÉQUATORIALE

CADRE JURIDIQUE & FISCAL DE L'INVESTISSEMENT — ÉDITION JUILLET 2026

Producteur d'hydrocarbures d'Afrique centrale et membre de la **CEMAC**, la Guinée équatoriale présente un profil singulier : c'est le **seul pays hispanophone** de l'espace **OHADA**, héritier d'une tradition de droit espagnol mais appliquant le droit uniforme des affaires harmonisé à l'échelle de 17 États. Économie dominée par le **pétrole et le gaz**, elle traverse une phase de **repli conjoncturel marqué** — la production hydrocarbures étant en déclin. Le pays opère dans la zone monétaire **CEMAC** (BEAC, franc CFA XAF — parité fixe EUR), applique le droit des affaires **OHADA** et le référentiel comptable **SYSOAHADA**. Point de vigilance structurel : il **n'existe aucune convention fiscale France-Guinée équatoriale**, contrairement au Gabon ou au Congo. Cette fiche synthétise les données macroéconomiques, fiscales et juridiques utiles à une décision d'implantation.

POPULATION

~2,0 M

est. 2025-26 (ONU / Worldometer)

MONNAIE

FRANC CFA XAF

BEAC/CEMAC — parité fixe 1 EUR = 655,957 XAF

CROISSANCE PIB

~-4,0 %

2025e (BAD/FMI) · ~-2,7 % projeté 2026 (FMI WEO avril 2026) — déclin hydrocarbures

INFLATION

~2,4 %

2025e · ~2,6-3,2 % projeté 2026 (BAD/FMI)

PIB / HABITANT

≈ 7 750 \$

2025 (Worldometer / FMI)

CHEF DE L'ÉTAT

T. OBIANG NGUEMA

Teodoro Obiang Nguema Mbasogo — Président, en fonction depuis août 1979

CAPITALE

MALABO

Île de Bioko ; Ciudad de la Paz = future capitale admin. en construction

CADRE DES AFFAIRES

OHADA / CEMAC

17 États OHADA · CEMAC/BEAC (zone XAF)

SPÉCIFICITÉ

HISPANOPHONE

Seul État de tradition espagnole membre de l'OHADA

UNE ÉCONOMIE PÉTROLE-GAZ EN CONTRACTION, UN CADRE JURIDIQUE HISPANOPHONE UNIQUE

L'économie équato-guinéenne reste **dominée par le pétrole et le gaz**, qui concentrent l'essentiel des recettes budgétaires et des exportations — mais la production hydrocarbures décline : après **-5,1 % en 2023** et un rebond à **+1,7 % en 2024**, la croissance est repassée en **récession, à environ -4,0 % en 2025**, avec une contraction encore projetée à **~-2,7 % en 2026** (FMI WEO, avril 2026 ; BAD). Sur le plan juridique, la Guinée équatoriale se distingue comme le **seul pays hispanophone** de l'espace **OHADA** — un environnement administratif et fiscal en espagnol, superposé au droit des affaires harmonisé (en français) des 17 États membres. Cette dualité, associée à l'**absence de convention fiscale avec la France**, impose une vigilance particulière sur la traduction des textes officiels et la structuration des flux transfrontaliers.

UN CADRE JURIDIQUE HARMONISÉ, UN PAYS HISPANOPHONE

- ▶ **OHADA** — la Guinée équatoriale applique les 9 Actes uniformes OHADA (sociétés, sûretés, recouvrement, procédures collectives, arbitrage, etc.), un atout d'autant plus notable pour un pays de tradition hispanophone. Les litiges peuvent être portés devant la **CCJA** (Cour Commune de Justice et d'Arbitrage), dont les sentences sont exécutoires dans les 17 États membres.
- ▶ **Zone monétaire CEMAC** — franc CFA **XAF**, parité fixe **1 EUR = 655,957 XAF**, géré par la **BEAC**. Les flux financiers transfrontaliers sont soumis à la réglementation des changes CEMAC (Règlement 02/18) : rapatriement obligatoire des recettes d'export, intermédiaires agréés, obligations déclaratives. Le pays a obtenu un délai supplémentaire pour sa mise en œuvre, désormais étendue à tous les secteurs y compris pétrolier.
- ▶ **Comptabilité SYSCOHADA révisé** — référentiel comptable obligatoire, lisible dans les 17 États membres de l'OHADA.
- ▶ Également membre de l'**Union africaine**, de la **ZLECAF**, de l'**OAPI** (propriété intellectuelle) et de la **CIMA** (assurances).

FORMES SOCIALES OHADA COURANTES

FORME	CAPITAL MIN.
SA	10 000 000 FCFA (socle OHADA)
SAS	Librement fixé par les statuts
SARL	Librement fixé par les statuts
Succursale	Lié à la société étrangère (délai OHADA)

Immatriculation au RCCM. Promotion des investissements : INVEST-EG (Décret 77/2025).

RÉGIME FISCAL — L'ESSENTIEL

IMPÔT	TAUX	NOTES
Impôt sur les sociétés (IS)	25 %	Taux de droit commun. Source : PwC/WTS — Guinée équatoriale (nov. 2025).
TVA	15 %	Taux le plus bas de la zone CEMAC. Taux réduit : 5 % (biens de base, livres). Taux zéro sur une liste de produits/équipements. Seuil d'assujettissement à vérifier sur le Code des impôts en vigueur.
Impôt minimum forfaitaire	1,5 %	1,5 % du chiffre d'affaires de l'exercice, constituant un acompte déductible de l'IS final.
Retenues non-résidents	10-15 %	Services : 10 % (depuis le 01/01/2025). Dividendes / intérêts : 15 %. Redevances hors CEMAC : 10 % (résidents CEMAC : max 10 %). Secteur pétrole-gaz : régime spécifique dédié (3/10/5 %).
Conventions fiscales	RÉSEAU QUASI NUL	Aucune convention fiscale France–Guinée équatoriale — à ne pas confondre avec la convention France–Guinée (1999), qui vise la Guinée-Conakry, pays distinct hors zone franc. Pas de crédit d'impôt étranger.

Source : PwC Worldwide Tax Summaries — Guinée équatoriale (nov. 2025) · BOFiP (absence de convention France) · AUSCGIE OHADA.

SECTEURS ATTRACTIFS

- ▶ **Pétrole & gaz** — dominant le PIB et les exportations ; recettes en repli (récession en cours), enjeu majeur de diversification pour les années à venir.
- ▶ **Services pétroliers & logistique** — chaîne de valeur amont et services associés au secteur hydrocarbures.
- ▶ **Diversification émergente** — agro-industrie, pêche, tourisme : axes stratégiques encore peu développés.
- ▶ **Marché de niche hispanophone** — positionnement particulier pour les opérateurs hispanophones et ibéro-américains dans un espace OHADA majoritairement francophone.

INCITATIONS & PERMIS DE TRAVAIL

- ▶ **Code des investissements** — cadre commun (héritage UDEAC) et régime spécial d'investissement ; avantages fiscaux et douaniers à l'installation.
- ▶ **INVEST-EG (Décret 77/2025)** — agence de promotion des investissements et d'expansion du commerce extérieur, créée en 2025.
- ▶ **Contenu local hydrocarbures** — obligations et opportunités de sous-traitance et de participation locale pour les projets pétroliers.
- ▶ **Permis de travail expatriés** — titres de séjour et de travail délivrés au personnel sous contrat local ; libre transfert des salaires après acquittement des impôts et charges sociales équato-guinéens.

RÉGLEMENTATION DES CHANGES

- ▶ **Cadre CEMAC strict (Règlement 02/18).** Les flux financiers transfrontaliers transitent par des banques agréées (domiciliation, déclarations BEAC). Le XAF est arrimé à l'EUR à parité fixe (655,957). Rapatriement obligatoire des recettes d'exportation, désormais étendu au secteur pétrolier.
- ▶ **Rapatriement des dividendes et capitaux.** Le transfert à l'étranger des bénéfices, dividendes et produits de cession est possible, sous justification des flux et acquittement des impôts dus — à structurer et documenter dès l'entrée dans le capital.
- ▶ **Bonne pratique.** Financer l'investissement en devises dès le premier jour ; conserver la traçabilité documentaire complète de chaque flux pour sécuriser les transferts ultérieurs.

SÉCURISER L'INVESTISSEMENT

Dans un marché hispanophone dominé par des hydrocarbures en repli et soumis à une réglementation des changes CEMAC exigeante, l'atout OHADA — droit harmonisé et arbitrage CCJA — est un facteur de prévisibilité déterminant pour l'investisseur étranger, au même titre que la structuration en amont des flux liés à l'absence de convention fiscale avec la France.

L'ANGLE UGGC — LEVIERS OHADA

- § **Arbitrage CCJA** — sentences exécutoires dans les 17 États OHADA ; un repère juridique commun malgré la spécificité hispanophone du pays.
- § **Sûretés (Acte uniforme)** — hypothèque, nantissement, garantie autonome, agent des sûretés ; essentielles pour sécuriser les financements de projets pétroliers.
- § **Absence de convention France** — structurer les flux transfrontaliers en tenant compte de l'absence de crédit d'impôt étranger, à défaut de convention France-Guinée équatoriale.
- § **Changes CEMAC & rapatriement** — Règlement 02/18 : structurer le rapatriement des dividendes et des capitaux via une banque agréée BEAC dès le premier jour.

UGGC Africa vous accompagne en Guinée équatoriale via sa plateforme panafricaine — africa@uggc.com.

Clause de prudence. Cette fiche pays est fournie à titre d'information générale, arrêtée à juillet 2026 ; elle ne constitue pas un conseil juridique ou fiscal et ne saurait engager UGGC Africa. Les données chiffrées émanent de sources publiques et sont susceptibles d'évoluer (notamment au gré des lois de finances équato-guinéennes). Toute décision d'investissement doit faire l'objet d'une analyse personnalisée.